

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 14 juin 2013**

### **Rue des Longines, report partiel des travaux**

Afin de ne pas perturber le travail des agriculteurs, pour qui la rue des Longines est importante pour accéder aux champs, la direction du chantier a décidé de repousser, à une date ultérieure pas encore connue à ce jour, la pose de la dernière couche de goudron, initialement prévue du lundi 17 juin au mercredi, 19 juin 2013. Seul le secteur situé entre la route cantonale jusqu'au pont de la Suze, sera goudronné dans le courant de la semaine prochaine (semaine 25), en principe le mardi ou à une date qui dépendra des conditions météorologiques.

### **Assemblée communale**

Tous les objets proposés ont été acceptés par les 23 citoyennes et citoyens (3.72%) présents lors de l'assemblée communale du lundi 10 juin dernier. Le oui est unanime pour les comptes 2012 qui bouclent avec un excédent de charges de 76'151.60 francs ; pour la ratification de la convention qui lie les communes bourgeoise et communale et qui mentionne la suppression, à partir de l'année comptable 2014, de la prise en charge du 30 % des frais de chauffage des écoles par la commune bourgeoise ; ainsi que pour le crédit d'engagement de 280'000 francs destiné à la réalisation d'importants travaux au niveau de la toiture et des façades de l'immeuble de « l'ancienne-poste » situé rue Principale 24. Le oui est unanime, moins une abstention, pour le règlement de transfert partiel, vers la commune de St-Imier, des tâches alimentation en eau et déchets aux Faverges (Tivoli-Est) ainsi que pour l'augmentation du pourcentage du poste de concierge de la halle de gymnastique, de l'école enfantine et de la bibliothèque, temps partiel qui sera augmenté de 25 à 35 %. L'assemblée a pris connaissance du décompte des travaux de viabilisation de l'Orée du Bois. Ce crédit boucle avec une dépense de 772'736.45 francs par rapport au crédit de 930'000 francs qui avait été demandé lors d'une votation communale, le dimanche 18 mai 2003. Le solde, de 157'263.55 francs, est essentiellement provoqué par une décision Préfectorale. En effet, la présence des vestiges d'un mur en pierres sèches n'a pas permis l'octroi du permis de construire pour la route qui devait relier l'Orée du Bois à la Rue du Pâturage.

Le Conseil municipal

Villeret, le 11 juin 2013

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

**<http://www.villeret.ch>**

**[admin@villeret.ch](mailto:admin@villeret.ch)**